

Règlement intérieur de la Boîte à vélos

11 avril 2019

1- Préambule

Ce règlement a pour objet de préciser le fonctionnement de l'atelier réparation de la Boîte à vélos. Il est affiché dans les locaux de la Boîte et est accepté de fait par chaque usager qui s'inscrit.

La Boîte à vélos est une activité de la MJC de Chenôve.

2- L'atelier

L'atelier fonctionne sur des principes d'entraide, d'autogestion et de partage des savoirs et techniques.

2.1 Accès

L'atelier est accessible aux heures d'ouvertures.

2.2 Mineurs

Les mineurs doivent avoir fait signer à un parent l'autorisation parentale et avoir réglé la cotisation annuelle. Dans la mesure du possible, il est préférable que l'enfant soit accompagné d'un parent. Si l'enfant vient seul, la Boîte à vélos ne pourra être tenue responsable en cas d'incident. Quoiqu'il en soit, aucun enfant de moins de 8 ans ne peut venir sans parent.

2.3 Usage

L'atelier sert à réparer et entretenir soi-même son vélo. Les animateurs de la Boîte sont présents pour conseiller et aider, c'est à l'adhérent de manipuler les outils.

De ce fait, ni la Boîte à vélos de la MJC, ni les encadrants ne peuvent être tenus responsables de problèmes résultant de réparations effectuées.

L'adhérent doit ranger les outils et pièces utilisés à leur emplacement, jeter les déchets dans les poubelles de tri et maintenir les locaux propres.

2.4 Stockage de vélo

Il n'est pas possible pour les usagers de la Boîte de stocker dans le local pendant plusieurs jours leur vélo en cours de réparation.

La Boîte à vélos ne peut être tenue pour responsable en cas de vol ou de détérioration de vélo ou d'objet déposés dans ses locaux.

2.5 Pièces détachées

Des pièces détachées d'occasion sont disponibles. Leur tarif est affiché dans l'atelier.

Il n'y a pas d'obligation pour la Boîte à vélos de disposer de toutes les pièces.

La Boîte ne fait pas crédit, les pièces détachées doivent être payées immédiatement, avant chaque réparation.

3- La cotisation

Toute personne souhaitant réparer son vélo à la Boîte ou s'inscrire à la vélo-école, doit prendre une cotisation pour pouvoir utiliser l'atelier et les outils. La cotisation est fixée de date à date à :

- **Mineurs Chenôve : 2€/an .**

- **Majeurs Chenôve : 5€/an (3€/an demandeur d'emploi sur attestation)**

- **Adhésion famille de Chenôve (père/mère/frères/sœurs) : 8€/an**

- **Mineurs hors Chenôve : 5€/an .**

- **Majeurs hors Chenôve : 10€/an . (7€ demandeur d'emploi, RSA, allocation handicapée, étudiants sur attestation)**

- **Adhésion famille hors Chenôve (père/mère/frères/sœurs) : 15€/an**

Une pièce d'identité et un justificatif de domicile sont demandés lors de l'inscription.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent lors de l'inscription.